

Note historique sur les Messes de Noël.

« Après les Conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, la solennité de Noël acquit une telle célébrité que l'antique rit romain dut être modifié, en sorte qu'il comporta un jeûne et un mois de préparation, à la ressemblance de la fête de Pâques. En outre, la solennité du 25 décembre elle-même, au lieu de deux messes, l'une de la vigile, l'autre de la fête, avec une troisième messe intercalaire en mémoire de sainte Anastasie, finit par en admettre quatre, et, toutes, en mémoire du mystère ; c'est-à-dire une vers le soir du 24 décembre au commencement de l'office nocturne, une à minuit au premier chant du coq, une au petit jour et la dernière à l'heure de tierce. Sainte Anastasie passa en seconde ligne au temps de saint Grégoire, et retint tout au plus l'honneur d'une simple commémoration »¹.

On peut donc reconstituer ainsi la manière romaine antique de célébrer : avant Chalcédoine, il y avait trois messes à Noël : l'une après les vêpres célébrait la vigile de Noël ; puis une messe, célébrée sans doute à l'aube, rendait hommage à la mémoire de sainte Anastasie ; enfin, dans la matinée, vers l'heure de tierce, avait lieu la messe de la Nativité. Après le Concile de Chalcédoine, alors que la fête de sainte Anastasie a perdu en importance, la fête de Noël s'entoure d'éléments qui la font ressembler à Pâques (avec un Avent comparable au Carême)². La liturgie de la fête elle-même s'enrichit de deux nouvelles messes. Il y a donc alors quatre messes : l'une de la vigile, célébrée après les nones du 24 décembre ; après les vêpres, est célébrée la messe nocturne, au début de la nuit du 24 au 25 ; puis une troisième messe à l'aurore du 25 ; et la dernière dans la matinée.

La liturgie antique.

La messe de la vigile était en fait un simple dédoublement de la messe de la nuit. Ces deux messes étaient d'ailleurs célébrées toutes deux par le Pontife Romain à l'oratoire de la crèche à Sainte Marie Majeure ; l'exiguïté de ce sanctuaire démontre de manière irréfutable que peu de gens y participaient. Ce dédoublement, est qualifié par Schuster, d'« exemple sporadique, dans la liturgie romaine, d'une

¹ I. Schuster, *Liber sacramentorum – Notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain – Tome II^{ème} – La sainte liturgie de l'Avent à la Septuagésime (L'inauguration du Royaume Messianique)*, Vromant, Bruxelles, 1929 ; p. 172.

² Ce changement de statut de la fête de Noël a très justement été analysé par Dom Jean Gaillard : « la fête de Noël fut d'abord considérée comme une simple *memoria*, analogue à celles qui constituent le sanctoral, plutôt qu'à une célébration annuelle d'un *mystère* de l'économie du salut » (J. Gaillard, *Noël, memoria ou mystère ?*, La Maison Dieu n° 59 (1959) ; p. 38-39). De fait, la liturgie romaine antique donnait à la fête de Noël le statut d'une simple fête du sanctoral. Ce n'est qu'après le Concile d'Ephèse que cette fête, ayant gagné en importance, est devenue un élément structurel de l'année liturgique, l'un des deux pôles du mystère chrétien avec la fête primordiale de Pâques. Sur Noël comme *sacramentum* chez saint Léon le Grand, cf. L. Pidolle, *S. Léon, chantre de l'humble et sublime mystère de Noël*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 47-54.

fête avec deux sacrifices de vigile, l'un avant, l'autre après l'office nocturne »³. Le Missel actuel conserve comme vestige de cette bizarrerie liturgique une rubrique curieuse pour indiquer le moment de la célébration de la messe de la veille au soir : « **On dit cette messe le soir du 24 décembre, soit avant soit après les 1^{ères} vêpres de la Nativité du Seigneur** ».

L'horaire antique de cette messe, après nonne, était devenu impossible lorsque la règle du jeûne eucharistique prit une telle importance qu'elle interdisait même les liturgies de l'après-midi pour les jours de la Semaine Sainte⁴. Elle devint alors une messe du 24 décembre au matin, toujours appelée pourtant : « *In vigilia nativitatis Domini* ». Elle finit par ne plus être comptée parmi les Messes de Noël – dont on retenait qu'elles étaient au nombre de trois.

La tonalité de cette Messe s'est orientée vers une célébration de la préparation de la naissance du Sauveur qui sera célébrée le lendemain. L'Introït est très clair : « Ce soir vous connaîtrez votre Sauveur, car le Seigneur vient ; *demain* vous verrez sa gloire »⁵. L'évangile (Mt 1, 18-21) rapporte l'annonciation à Joseph et ne décrit nullement la naissance du Christ. Le chant d'Offertoire reste au futur : « *et introibit Rex gloriae* »⁶. Dans le même ordre d'idée, la Secrète dit : « *adoranda Filii tui natalitia praevenimus* [nous avons anticipé l'adorable naissance de ton Fils] »⁷. Il s'agit donc d'une anticipation et non pas de la fête elle-même.

La Messe de la nuit, dans l'ancienne liturgie romaine, était également une cérémonie confidentielle, célébrée à l'oratoire de la crèche à Sainte Marie Majeure, par le Pontife Romain : « *Statio ad S. Mariam majorem ad Præsepe* ». En réalité, beaucoup de fêtes romaines de saints Apôtres ou martyrs comportaient ainsi un double sacrifice : une Messe qu'on peut dire privée, ou du moins en assemblée restreinte, était célébrée *ad corpus*, dans la chapelle de la crypte exigüe qui contenait les reliques du saint ; une autre Messe publique (*missa publica*) et solennelle était célébrée dans la basilique et dans tous les sanctuaires de la Ville qui conservaient la mémoire du dit saint. Pour la fête de Noël, la Messe de la nuit dans l'oratoire de la

³ I. Schuster, *Liber sacramentorum – II* ; p. 173.

⁴ Cf. Décret de la Sacrée Congrégation des Rites «*Maxima redemptionis nostrae mysteria*» ; D.C. n° 1214 (1955) ; col. 1537-1540.

⁵ Il s'agit d'une citation d'Ex 16, 6-7 qui s'applique littéralement à la manne que le Seigneur va donner à Israël au matin du lendemain ; cette citation s'applique ici, liturgiquement, à la venue du « pain de vie » qui naît parmi les hommes dans cette « maison du pain » qu'est Beth-lehem. Le Graduel de cette Messe reprend ce même texte. Sur le lien entre Incarnation et Eucharistie, cf. L. Ridez, *Noël dans l'Évangélaire d'Egbert – Devenir eucharistie*, *Connaissance des Pères de l'Église* n° 115 (2009) ; p. 59-61.

Cet Introït, de même que tout le formulaire de Messe, a été conservé dans le Missel de Paul VI pour la Messe de la veille au soir.

⁶ « Le Roi de gloire entrera » (Ps 23, 7).

⁷ Cette oraison, conservée dans le Missel de Paul VI, a été traduite en français de telle sorte qu'on insiste sur le fait qu'on célèbre « déjà » la fête de Noël, alors que le latin, plus sobre, insiste sur le fait qu'on anticipe une fête qui n'a pas encore commencé. En français : « Donne-nous, Seigneur, de célébrer déjà la fête de Noël, avec une ferveur d'autant plus grande que tu nous fais voir dans ce mystère le commencement de notre salut ».

crèche n'est rien d'autre que ce qui tient lieu de Messe *ad corpus*. L'oratoire, construit par Sixte III (432-440), contenant les précieuses reliques du berceau du Sauveur, constitue, pour Sainte Marie Majeure, l'équivalent du tombeau de l'Apôtre pour Saint Pierre du Vatican.

Cette Messe était célébrée originellement au chant du coq, *ad galli cantu*, plutôt que *in nocte*. Elle est la première Messe célébrée pour commémorer la naissance advenue du Fils de Dieu. La tonalité de l'Introït est sans équivoque : « Le Seigneur m'a dit : Tu es mon Fils, moi, *aujourd'hui*, je t'ai engendré »⁸. L'évangile (Lc 2, 1-14) relate la nativité et l'apparition des anges aux bergers.

L'horaire devenu traditionnel de minuit résulte d'une double évolution : d'abord célébrée très tôt le 25 au matin, au réveil donc, on a préféré la célébrer tard dans la nuit, avant de se coucher. En outre il était impératif de prendre en compte la règle du jeûne eucharistique. Pour communier, on pensait qu'il fallait être à jeun depuis minuit, de telle sorte que la communion eucharistique soit la première nourriture de la journée. Il était donc possible de souper – éventuellement copieusement – puis d'aller à la Messe et les douze coups de minuit rendaient à l'assemblée rassasiée une virginité de jeûne plus juridique que réelle ; à l'issue de la Messe, il était possible de poursuivre la fête et de manger encore⁹. Sous cette double influence, cette messe anciennement célébrée vers trois ou quatre heures du matin, vit son horaire décalé à minuit.

De son origine très modeste, cette Messe est devenue la principale dévotion du peuple de Dieu à la Nativité du Christ. Voilà comment se déroulait la nuit de Noël dans les années 1950 : « En beaucoup de régions d'Europe, la célébration familiale a lieu le soir du 24 décembre. Les éléments communs de cette pratique sont un repas de fête dans la soirée, qui consiste en plats locaux comportant principalement du poisson (à cause de l'abstinence de la vigile) ; à la suite du repas, la famille se rassemble pour une joyeuse célébration devant l'arbre de Noël ; finalement tous, sauf les plus petits enfants, partent vers l'église pour assister à la messe de minuit »¹⁰. Il faut bien reconnaître que c'est autour de la nuit de Noël que s'est développé, dans toute l'Europe, un répertoire de cantiques nocturnes : « Sainte Nuit », « Les anges dans nos campagnes » et l'incontournable « Minuit, chrétiens »¹¹.

La Messe de l'aurore est un vestige de la Messe intercalaire de la fête de sainte Anastasie. Le Missel tridentin porte d'ailleurs pour cette Messe l'indication « *Statio ad S. Anastasiam* » et toutes les oraisons sont doublées, avec cette rubrique :

⁸ Ps 2, 7 ; cet Introït est conservé dans le Missel de Paul VI, de même que les oraisons du formulaire de Messe (seul a été modifié l'antienne de communion qui, du Ps 109, 3 est devenue Jn 1, 14, plus explicite).

⁹ Le festin qui suit les Messes de Noël est tout l'enjeu du conte d'A. Daudet, *Les trois messes basses* (1875) ; in A. Daudet, *Contes du lundi*, Le livre de poche, Paris 1985 ; p. 219-228 ; et A. Daudet, *Lettres de mon moulin*, Le livre de Poche, Paris, 1985 ; p. 145-156.

¹⁰ F.X. Weiser, *Le folklore de l'Avent et de Noël*, La Maison Dieu n° 59 (1959) ; p. 115.

¹¹ Sur les chants de Noël en général, cf. F.X. Weiser, *Le folklore de l'Avent et de Noël* ; p. 119-121 ; sur le *Minuit, chrétiens* en particulier, cf. G. Cholvy, *Minuit, chrétiens : histoire d'un cantique*, Revue d'Histoire de l'Eglise de France – Tome 94, n° 232 (2008) ; p. 105-115.

« *Et fit Commemoratio S. Anastasiae Martyris* ». Martyre de Sirmium, cette sainte, dont le corps était conservé à Constantinople, était fêtée à Rome en faveur de la nombreuse communauté byzantine résidant dans la Ville. Le nom de la fondatrice de l'Eglise de Sainte Anastasie s'appelait peut-être également Anastasie et, de cette confusion, est née la dévotion qui a prévalu aux premiers siècles¹². Mais la diminution du nombre des byzantins fit tomber en désuétude l'objet de cette célébration qui se reporta naturellement sur la solennité de Noël ; cette deuxième Messe matutinale vénérât alors les premiers instants de la vie terrestre du Seigneur.

La tonalité de cette Messe insiste, tout comme la Messe de la nuit, sur l'aujourd'hui de la naissance : « *Lux fulgebit hodie super nos [Aujourd'hui, sur nous, la lumière va resplendir]* »¹³. L'épître (Tt 3, 4-7) faisait un jeu de mot sur le latin *humanitas*, traduisant le grec *philanthropia* : humanité, au sens de bienveillance, jouant sur humanité au sens de nature humaine : « *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei* [La bonté et l'humanité de Dieu notre Sauveur est apparue] »¹⁴. L'évangile (Lc 2, 15-20) prend la suite de celui de la Messe de la nuit et relate l'adoration des bergers. Cette continuité narrative invite à voir une réelle unité entre ces deux Messes qui, dans la liturgie antique n'étaient séparées que par le trajet qui va de la Basilique de Sainte Marie Majeure à l'Eglise de Sainte Anastasie.

La troisième Messe de Noël est indiquée par le Missel à Sainte Marie Majeure (« *Statio ad S. Mariam Majorem* »). Cette habitude a été prise aux temps sombres de l'histoire de l'Eglise, lorsque les déplacements du Pontife dans Rome ne s'effectuaient pas sans risques. La Basilique consacrée à Notre Dame était proche de la résidence papale, au palais du Latran, et offrait alors plus de commodité. Toutefois, l'ancienne tradition romaine faisait célébrer cette solennité à Saint Pierre, comme toutes les fêtes majeures avec grand concours de peuple. « La vraie messe solennelle de Noël, *in die sancto*, était celle qui se célébrait en plein jour à Saint Pierre »¹⁵. Au cours de cette Messe célébrée à l'heure de tierce, le Pontife Romain avait l'habitude de remettre le voile des vierges¹⁶. Le témoignage de saint Ambroise sur l'affluence à cette cérémonie est parfaitement explicite. Il rapporte ainsi le discours que le Pape adresse à sa sœur Marcelline qui recevait le voile : « Tu as

¹² Sur sainte Anastasie, fêtée le 25 décembre, on peut consulter les notes utiles données dans l'édition de Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, La Pléiade n° 504, NRF – Gallimard, Paris, 2004 ; p. 1985-1987.

¹³ Cet Introït est conservé dans le Missel de Paul VI, de même que la collecte et la prière sur les offrandes.

¹⁴ Tt, 3, 4.

¹⁵ I. Schuster, *Liber sacramentorum* – II ; p. 180.

¹⁶ Le thème nuptial de la fête de Noël est développé surtout dans la commémoration des noces de Cana, qui se fait encore, à titre de vestige, dans les offices de l'Épiphanie et dans les lectures du 2^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire – année C. Toutefois, le jour de Noël est déjà une fête de l'Époux : « La présence du Verbe dans cette chair est une présence divine et nuptiale » (J. Lemarié, *La manifestation du Seigneur*, Lex orandi n° 23, le Cerf, Paris, 1957 ; p. 75). C'est cette tonalité nuptiale qui permet de célébrer en ce jour la consécration de celles qui ont choisi le Christ pour leur époux mystique.

désiré des noces sublimes, ma fille ; vois-tu quelle foule est accourue pour l'anniversaire de la naissance de l'Époux, et comment personne n'est reparti à jeun »¹⁷. Il y avait donc un peuple très nombreux et la communion était distribuée à tout le peuple¹⁸.

L'épître était He 1, 1-12 ; l'évangile Jn 1, 1-14, le très théologique prologue du quatrième évangile (qui, dans le Missel tridentin, en cette occasion, n'était pas lu à la fin de la Messe, remplacé par Mt 2, 1-12 : l'adoration des mages).

« Primitivement, la triple célébration du divin Sacrifice le jour de Noël était propre au Pape, ou à celui qui présidait la synaxe stationnale »¹⁹. Lorsque la liturgie romaine s'est imposée dans tous les diocèses de rite romain, l'habitude fut prise que les prêtres célèbrent trois Messes (comme le jour des morts).

L'état de la liturgie à l'époque récente – disons, au milieu du XX^{ème} siècle²⁰ – était le suivant :

1. La Messe *in vigilia* était célébrée le 24 au matin ; elle n'était donc plus une Messe de Noël.

2. La Messe *in galli cantu*, qui, dans l'Antiquité, était célébrée vers trois ou quatre heures du matin par le Pontife Romain dans le petit oratoire de la crèche, est devenue la Messe *in nocte*, célébrée à minuit, pour cause de jeûne eucharistique, avec grand concours de peuple et développements paraliturgiques de la piété populaire.

3. La Messe de l'aurore était célébrée vers cinq ou six heures du matin. C'était habituellement une messe assez sobre, sans grande affluence.

4. La Messe solennelle était célébrée dans la matinée du 25, à l'heure de la grand'messe paroissiale habituelle, avec grand concours de peuple.

Les réformes du XX^{ème} siècle.

Qu'ont apporté à cette liturgie les réformes de Pie XII et conciliaires ? Pie XII ne s'est pas préoccupé directement de la réforme de la liturgie de Noël ; il a concentré toute son œuvre de réforme concrète sur la Semaine Sainte. Toutefois, pour permettre la célébration des jours saints selon la vérité historique des heures, il a réformé la règle du jeûne eucharistique qui n'est plus compté d'après minuit, mais

¹⁷ « *Bonas inquit, filia, uxtias desiderasti. Vides quantum ad natalem Sponsi tui populus convenerit, ut nemo impastus recedit ?* » (Saint Ambroise, *De virginibus – Ad marcellinam sororem suam libri tres*, III, 1, 1 ; P.L. n° 16, 219). Un sermon de saint Augustin sur Noël possède également la même thématique : « C'est de cette Virginité inviolable [de Marie] que vous êtes nées, vierges saintes, qui, méprisant les noces terrestres, avez choisi d'être vierges dans votre chair ; dans la joie, célébrez aujourd'hui solennellement l'enfantement de la Vierge » (*Sermon 191, 2 ; in Œuvres complètes de saint Augustin – XVIII*, Louis Vivès, Paris, 1872 ; p. 63 ; cf. G. Hudon, *Le mystère de Noël dans le temps de l'Église d'après saint Augustin*, La Maison Dieu n° 59 (1959) ; p. 76).

¹⁸ Que Noël soit une fête principale où la communion était largement distribuée, même aux époques où la communion dominicale était devenue rare, est attesté également lors du Concile d'Agde en 506 ; cf. P. Rouillard, *Les fêtes chrétiennes en Occident*, le Cerf, Paris, 2003 ; p. 16.

¹⁹ I. Schuster, *Liber sacramentorum – II* ; p. 181.

²⁰ Le Missel de référence que j'ai consulté est de 1950.

trois heures avant le début de la Messe dès que cela est nécessaire. Cette règle nouvelle est promulguée le 6 janvier 1953 dans la Constitution apostolique *Christus Dominus*²¹. Ceci rendait donc possible une Messe de la nuit à laquelle on communie avant minuit ; cela rendait également possible la restauration de la Messe de la Vigile en début de soirée. Toutefois, Pie XII ne tira pas lui-même les conséquences liturgiques de ces possibilités nouvelles. L'horaire fut modifié ensuite, après le Concile Vatican II.

La réforme liturgique conciliaire a fort peu retouché le rituel de Noël. Les formulaires de Messe sont demeurés quasiment inchangés. La principale réforme concerne la collecte de la Messe du jour. La collecte ancienne était d'une très belle teneur théologique : « *Deus qui in humana substantia dignitate et mirabiliter condesti et mirabilius reformasti : da quæsumus, nobis Iesu Christi filii tui eius divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps* »²². Cette admirable oraison était devenue, à cause sans doute de son élégance et de sa précision théologique, une prière intégrée dans l'*Ordo Missæ*, lors du mélange de l'eau au vin pendant l'offertoire. Il ne semblait plus possible de l'utiliser en double dans la Messe du jour de Noël et elle avait été remplacée par une prière assez fade qui demandait que nous soyons libérés par la naissance du Christ²³. Le rôle de la réforme liturgique fut donc de restaurer en son lieu la collecte antique dont la richesse biblique et dogmatique autant que la beauté littéraire ne pouvaient pas ne pas s'imposer : « Père, toi qui as merveilleusement créé l'homme et plus merveilleusement encore rétabli sa dignité, fais-nous participer à la divinité de ton Fils, puisqu'il a voulu prendre notre humanité »²⁴. Cette retouche est des plus heureuses.

En revanche, la réforme liturgique a profondément modifié et enrichi le lectionnaire, en donnant deux lectures un psaume et un évangile (au lieu d'une seule épître, un graduel et un évangile), et en changeant certains textes. Désormais, nous avons :

1. A la Messe de veille au soir : Is 62, 1-5 qui annonce le salut au futur : « Les nations *verront* ta justice et tous les rois *verront* ta gloire » ; Ps 88 ; Ac 13 ; et le prologue généalogique du premier évangile, Mt 1, 1-25. Si le dernier verset de cet évangile mentionne bien, *in extremis* peut-on dire, la naissance de Jésus, l'impression d'ensemble reste plongée dans l'ancien Testament : le salut est plutôt décrit comme attendu que comme commencé.

²¹ Pie XII, *Constitution apostolique "Christus Dominus" sur la discipline à observer à l'égard du jeûne eucharistique* (6 janvier 1953) ; *Osservatore Romano* du 11 janvier 1953 ; D.C. n° 1139 (1953) ; col. n° 65-72 ; accompagnée d'une *Instruction de la Sacrée Congrégation du Saint Office sur l'observation de la règle du jeûne eucharistique* ; D.C. n° 1139 (1953) ; col. 72-75.

²² Je cite ici d'après le *Sacramentaire de Vérone*, f. 128 v° ; *Sacramentarium veronense, Rerum ecclesiasticarum documenta – Series maior – Fontes – I*, Herder Editrice, Rome, 1978 ; p. 157.

²³ « *Concede, quæsumus, omnipotens Deus, ut nos Unigeniti tui nova per carnem Nativitas liberet ; quos sub peccati iugo vetusta servitus tenet* » ; l'image biblique utilisée dans cette collecte compare la naissance de Moïse qui fut le début de la libération d'Israël hors de l'esclavage d'Égypte à la naissance de Jésus qui fut le début de la libération de l'Église hors de l'esclavage du péché.

²⁴ Pour une formulation semblable, voir aussi la 2^{ème} oraison de la 1^{ère} lecture (Gn 1, 1 – 2, 2) de la Vigile pascale.

2. A la Messe de la nuit : Is 9, 1-6 : « la lumière a resplendi » ; Ps 95, avec le refrain explicite : « *Aujourd'hui* un Sauveur nous est né : c'est le Christ le Seigneur » ; Tt 2, 11-14 : « la grâce de Dieu s'est manifestée » ; Lc 2, 1-14. Le salut est ici décrit comme advenant aujourd'hui.

3. A la Messe de l'aurore : Is 62, 11-12 ; Ps 96 ; Tt 3, 4-7, en conservant le jeu de mots sur *humanitas* ; Lc 2, 15-20, en continuité narrative avec l'évangile de la nuit.

4. A la Messe du jour : Is 52, 7-10 ; Ps 97 ; He 1, 1-6 ; Jn 1, 1-18.

La liturgie actuelle.

L'état de la liturgie aujourd'hui est donc qu'il y a quatre Messes de Noël.

1. Celle de la veille au soir est clairement un vestige de l'ancienne Messe de la Vigile qui était, à l'origine, une Messe privée et qui était devenue une Messe du 24 au matin, c'est-à-dire qui n'était plus une Messe de Noël.

2. Celle de la nuit était à l'origine une Messe privée, un doublon de la précédente, qui est devenue une Messe solennelle. Son horaire traditionnel à minuit ne se fondant que sur la règle ancienne du jeûne eucharistique a perdu sa force contraignante. Elle est la Messe la plus chargée de pieuses traditions populaires. C'est autour d'elle que s'est développé tout un répertoire de cantiques charmants.

3. La Messe de l'aurore est le vestige de la Messe de Sainte Anastasie, dévotion romaine rapidement tombée en désuétude, dès l'Antiquité, dont le rite a pourtant subsisté pour être intégré à la célébration de Noël.

4. La Messe du jour a toujours été LA Messe de Noël, celle qui était célébrée à Saint Pierre devant les foules, et au cours de laquelle le Pontife Romain pouvait présider d'autres actions liturgiques (comme la consécration des vierges). Elle est aujourd'hui celle dont le formulaire restauré et les lectures expriment le mieux la théologie de l'Incarnation. La Messe du jour « célèbre la naissance du Fils de Dieu, engendré par le Père avant tous les temps »²⁵. Elle constitue ainsi, plus que toute autre action liturgique, la *lex orandi* du mystère du double engendrement du Fils de Dieu.

Quelles propositions pastorales ?

Que peut-on tirer de cette histoire liturgique en termes d'applications pastorales ? Ce n'est pas au liturge de répondre à cette question, mais aux pasteurs, aux curés de paroisse. Néanmoins, le liturge peut répondre à la question qui était l'occasion de cet exposé. La question était la suivante : « la Messe de la veille au soir et la Messe du jour de Noël ont-elles – historiquement et liturgiquement – la même valeur, la même autorité et la même intensité ? ». A cette question il faut répondre clairement par la négative. La Messe du jour possède une valeur historique, liturgique et théologique incontestablement plus grande que la Messe de la veille au soir.

Matthieu Rouillé d'Orfenil

²⁵ P. Rouillard, *Les fêtes chrétiennes en Occident* ; p. 17.

Bibliographie.

- AA.VV.** art. *Noël* (I. Liturgie, par J. Lemarié ; II. Iconographie, par Mme David-Danel ; III. Folklore, par P. Rouillard), *Catholicisme – IX*, Letouzey et Ané, Paris, 1982 ; col. 1309-1329.
- R. Burnet**, *Du danger de mélanger les bergers et les mages...*, *Communio* XXVIII/2 (2003) ; p. 19-25.
- G. Cholvy**, *Minuit, chrétiens : histoire d'un cantique*, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France – Tome 94*, n° 232 (2008) ; p. 105-115.
- Y.M. Congar**, « *Dum visibiliter Deum cognoscimus...* » – *Méditation théologique*, *La Maison Dieu* n° 59 (1959) ; p. 132-161.
- N. Egender**, *Le mystère de Noël dans les Hymnes sur la Nativité d'Ephrem de Nisibe*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 3-20.
- J. Gaillard**, *Noël, memoria ou mystère ?*, *La Maison Dieu* n° 59 (1959) ; p. 37-59.
- P. Henrici**, *L'Incarnation, révélation du Mystère divin*, *Communio* XXVIII/2 (2003) ; p. 26-40.
- G. Hudon**, *Le mystère de Noël dans le temps de l'Eglise d'après saint Augustin*, *La Maison Dieu* n° 59 (1959) ; p. 60-84.
- R. Laurentin**, *Les Evangiles de l'Enfance du Christ – Vérité de Noël au-delà des mythes – exégèse et sémiotique – historicité et théologie*, Desclée de Brouwer, Paris, 1982.
- L. Lavaud**, *Annoncer l'Incarnation*, *Communio* XXVIII/2 (2003) ; p. 7-11.
- J. Lemarié**, *La manifestation du Seigneur*, *Lex orandi* n° 23, le Cerf, Paris, 1957.
- L. Pidolle**, *S. Léon, chantre de l'humble et sublime mystère de Noël*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 40-58.
- L. Ridez**, *Noël dans l'Evangélaire d'Egbert – Devenir eucharistie*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 59-61.
- P. Rouillard**, *Les fêtes chrétiennes en Occident*, le Cerf, Paris, 2003.
- A. Rousseau**, *Les fêtes de fin d'année*, *La Maison Dieu* n° 133 (1978) ; p. 115-120.
- I. Schuster**, *Liber sacramentorum – Notes historiques et liturgiques sur le Missel Romain – Tome II^{ème} – La sainte liturgie de l'Avent à la Septuagésime (L'inauguration du Royaume Messianique)*, Vromant, Bruxelles, 1929.
- A.M. Vannier**, *Noël, ou le motif de l'Incarnation d'après S. Augustin*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 34-39.
- F.X. Weiser**, *Le folklore de l'Avent et de Noël*, *La Maison Dieu* n° 59 (1959) ; p. 104-131.
- R. Winling**, *Noël en Cappadoce*, *Connaissance des Pères de l'Eglise* n° 115 (2009) ; p. 21-33.